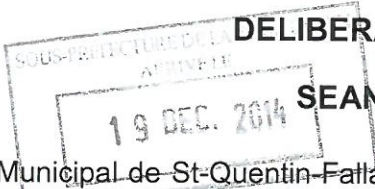




## COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)

### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2014



Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 9 décembre 2014, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Charles NECTOUX à Henri HOURIEZ – Isella DE MARCO à Sophie BAUDOUIN – Christophe LIAUD à Carine VAVRE

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Bénédicte KREBS a été désignée.

**DELIB 2014.12.15 07**

**OBJET : Demande de subvention auprès de l'ADEME et du Conseil régional Rhône-Alpes dans le cadre de la réalisation d'audits énergétiques de bâtiments communaux**

Monsieur Norbert SANCHEZ CANO, adjoint délégué aux équipements communaux, à la maîtrise de l'énergie et des VRD, expose aux membres du Conseil Municipal, que la collectivité est engagée dans un plan pluriannuel de rénovation énergétique de son parc bâti.

Dans ce cadre, un audit énergétique est prévu sur le « **Groupe scolaire Marronniers** », le groupement des structures accolées « **Groupe scolaire des Moines** » et le bâtiment socio-culturel dénommé « **Nymphéa** ».

Cette étude aura pour objectif d'identifier les travaux à réaliser permettant de réduire l'impact de la collectivité sur l'environnement, en accord avec le Plan Climat Energie Territorial « Les Vallons de la Tours – C.A.P.I. ».

Une procédure de marché public engagée par la commune le 6 novembre 2014 est en cours.

Ainsi, la commune peut solliciter une aide financière auprès du Conseil Régional Rhône-Alpes et de l'ADEME dans le cadre du financement en alternance des aides à la décision afin d'aider la collectivité dans l'accompagnement de ce projet.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- **APPROUVE** les demandes de subvention à effectuer auprès du Conseil Régional Rhône Alpes et de l'ADEME.
- **AUTORISE** le maire à établir un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Régional Rhône Alpes et de l'ADEME.
- **AUTORISE** le maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

**A l'unanimité.**

St-Quentin-Fallavier, le 16 décembre 2014.

Publication et transmission en sous-préfecture le 17 DEC. 2014

Le Maire

Michel BACCONNIER

